

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 12 Juillet.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES EN BELGIQUE

Les élections sénatoriales qui viennent d'avoir lieu en Belgique, ont achevé la déroute des libéraux.

Sur 69 sièges dont se compose le Sénat, le scrutin d'aujourd'hui a donné 59 résultats décisifs, dont 40 en faveur des catholiques et 19 seulement en faveur des libéraux.

De sorte que, quoi qu'il advienne des dix élections en ballottage, les cléricaux sont dès à présent assurés de la majorité à la Chambre haute, comme ils l'ont, de par les élections du 10 juin, dans la Chambre des représentants.

Les électeurs qui élisent le Sénat sont les mêmes qui élisent la Chambre, c'est-à-dire tous les Belges, âgés de vingt-et-un ans, payant en contributions directes la somme de 42 fr. 32 (20 florins).

La différence entre les deux assemblées, porte sur les éligibles. Tandis que pour les députés il n'existe d'autre condition que d'avoir vingt-cinq ans révolus, il faut, pour les sénateurs, avoir atteint l'âge de 40 ans (comme en France) et payer 2,116 fr. 40 c. d'impositions directes. La liste des éligibles est dressée tous les ans. Si, pour une province, elle n'atteint pas un six millième du nombre des habitants, elle est complétée par l'adjonction des plus imposés.

Les fonctionnaires et employés salariés

par l'Etat, ainsi que les ministres des cultes ne peuvent entrer au Sénat.

Le Sénat se compose d'un nombre de membres égal à la moitié de celui de la Chambre, c'est-à-dire de 69. Il est élu pour huit ans, avec renouvellement par moitié tous les quatre ans. Le prince héréditaire est membre de droit.

Il existe 37 arrondissements électoraux. 19 élisent un sénateur ; 12 en élisent deux ; Charleroi et Mons 3 chacun ; Anvers, Gand et Liège ; 4, Bruxelles 8. Dans l'Assemblée qui vient d'être dissoute, tous les six grands arrondissements électoraux étaient représentés à peu près exclusivement par des libéraux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

Séance du 10 juillet 1884.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Brisson annonce qu'il a reçu le rapport sur l'élection d'Espalion, mais que les conclusions en étaient contestées. La discussion du rapport sera ajournée. Il est adopté plusieurs projets intéressants l'Indre-et-Loire, les Basses-Pyrénées et le Tarn.

Le projet amendé par le Sénat, relatif à la suppression des enfants de troupes dans le régiment et la création de six écoles militaires préparatoires est aussi adopté.

La question des sucres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le régime des sucres.

M. Ribot, président de la commission, exposant le but du projet, dit : il ne s'agit pas de constituer une prime à routine, ni de décourager l'initiative et

le progrès que l'on tend au contraire à stimuler énergiquement ; ce n'est pas un projet protectionniste.

C'est M. Dumas qui, en 1836, proposa de frapper la betterave et non le produit fabriqué ; car il entrevoyait le merveilleux résultat que ce système pouvait produire. En 1844, l'Allemagne adopta cette idée, que les économistes les plus éminents préconisent depuis 1836.

Les membres de la commission sont unanimes à demander l'impôt sur la betterave. La crise dont souffre l'industrie sucrière est intense et réagit sur l'agriculture. Si la culture de la betterave disparaissait, il y aurait une crise, non seulement industrielle, mais agricole, dans toutes les régions de la France. La question a donc un intérêt national.

La commission recherchant les causes de la situation inférieure de notre industrie sucrière en regard à l'Allemagne, a constaté que les Allemands accordent des primes à leur industrie, aux frais du Trésor. Ce système est dangereux, quand une nation veut lutter avec des armes loyales contre des adversaires moins scrupuleux.

Doit-on dire : Périsse la sucrerie plutôt qu'un principe d'économie politique ? Sans doute, le système à primes est critiquable ; mais il faut l'employer pour tenir tête aux autres puissances, afin de ne pas nous laisser écraser.

Quand tous les pays reconnaîtront que le système des primes est une duperie, ils adopteront une législation internationale. En attendant il faut lutter il faut aussi que nos fabricants perfectionnent leur outillage et que nos agriculteurs améliorent leurs procédés de culture. L'impôt sur la betterave forcera les agriculteurs à rechercher la qualité au moins autant que la quantité.

« La commission a été unanime à adopter le projet, et le gouvernement lui-même s'y est rallié ; mais il faut se hâter. Un chancelier de l'Échiquier a dit que le sucre avait été inventé pour être le tourment des ministres des finances ; mais si le ministre des finances sait amener une solution, il en retirera un grand honneur et il aura rendu un véritable service au pays. »

M. Tirard, ministre des finances, dit qu'il accepte la loi et qu'il défendra au Sénat les résolutions adoptées par la Chambre à la suite de l'entente qui existe entre la commission et le gouvernement.

repos et d'oubli. La jeune femme s'était jetée, à demi déshabillée, sur son lit. Ses paupières s'étaient fermées. Elle commençait à s'assoupir.

Soudain, un bruit léger monta du rez-de-chaussée. On eût dit que quelqu'un gravissait l'escalier avec des précautions infinies. Denise se souleva sur le coude et interrogea :

— Est-ce donc vous déjà, Gervaise ? Personne ne répondit. Le bruit cessa un instant. Puis il reprit au bout de deux ou trois minutes.

Persuadée que c'était la petite servante qui regagnait sa mansarde, en marchant doucement de peur de réveiller l'enfant et sa maîtresse, mais désireuse de s'informer pourquoi elle rentrait de si bonne heure, la fille du garde-chasse descendit de son lit. Elle prit la lampe et se dirigea vers la porte.

Mais au moment où elle allait l'atteindre, cette porte s'ouvrit brusquement, et Denise recula comme si le battant l'eût heurtée au visage.

Pendant tout le temps qu'avait duré — et il s'était prolongé assez avant dans la soirée — le festin pantagruélique offert à ses invités par le citoyen Thouvenel, le fils aîné d'Agnès Chassard n'avait cessé de se poser cette question :

— Quel est le malade que l'on soigne, en secret, au pavillon ?

Car il y avait un malade. M. de Bernécourt en avait entretenu la sœur du lieutenant. Il y avait un secret, — un secret religieusement gardé. Florence, qui avait dû le voir, n'avait soufflé mot de cet hôte.

Philippe non plus ; Philippe, dont la loyale franchise ne savait rien dissimuler !

A la table du juge de paix, personne ne paraissait soupçonner la présence aux Armoises de ce personnage, évidemment étranger au pays.

C'était, sans doute, pour le retrouver plus promptement que Denise avait refusé de s'asseoir à cette table.

Le paysan n'avait-il pas entendu le chef du parquet complimenter la jeune femme de la tendre sollicitude qu'elle prodiguait à cet inconnu.

Un rival, peut-être ? A cette idée, une colère sourde fermentait sous le crâne de Joseph, et son cœur tressaillait, mordu par les serpents de la jalousie.

Dans tous les cas, cet homme qu'on lui cachait ne pouvait être pour lui qu'un danger.

Voilà pourquoi l'aîné des Arnould avait reconduit les mariés aux Armoises.

Son intention bien arrêtée était de s'introduire, au retour, dans la demeure de Denise et d'y dévisager celui qui l'inquiétait.

Il avait donc laissé les gars et les fillettes s'en revenir sans lui à Vittel, et du château, dont il avait toujours les clés dans sa poche, pénétrant dans le parc, il avait traversé ce dernier à pas précipités et était venu rôder autour du pavillon. Une lumière brillait au premier étage.

C'était là, probablement, que se célébrait l'hôte énigmatique.

Au rez-de-chaussée, la Gervaise avait clos les portes en partant. Mais elle avait négligé de fermer les fenêtres. Joseph était alerte et vigoureux. Il songea qu'il n'aurait affaire qu'à un malade et à une femme.

M. Vachal, envisageant surtout les intérêts du Trésor et du consommateur, dit que la crise de l'industrie sucrière est surtout le résultat de la protection que tous les gouvernements ont accordé successivement à cette industrie.

Avant de sortir de la serre-chaude et de passer à l'air vivifiant, la Liberté à besoin des secours de la législation ; mais ce secours ne doit pas dépasser une certaine mesure.

Une surtaxe de 8 francs par cent kilos protégerait suffisamment. C'est la raffinerie qui paierait les frais de cette mesure.

L'orateur poursuit en critiquant le système de la commission, comme pouvant conduire le gouvernement à rembourser, sous forme de drawback, une partie plus ou moins grande de l'impôt sur l'exercice de la raffinerie.

Tel est le but du contre-projet présenté par l'orateur. La chambre ne voudra pas prendre dans la poche du contribuable les secours à donner à l'industrie sucrière.

M. Denayrouse, signalant la campagne économique, poursuivie depuis 1870 par nos voisins, contre l'industrie française, constate les résultats considérables obtenus en Allemagne. Pour lutter contre la concurrence allemande, il faut que le consommateur français supporte une augmentation légère sur le prix du sucre pour sauver la production de vingt départements.

M. Raoul Duval demande l'avis de la commission du budget.

M. Rouvier, président de la commission du budget, dit que, comme membre de la commission des sucres, il a voté l'impôt sur la betterave et le relèvement de la taxe, et que, dans la commission du budget, il a voté avec la minorité, mais la majorité s'est prononcée contre le projet.

La commission du budget est, en principe, opposée à toute augmentation d'impôts ; elle trouve que le pays en supporte déjà beaucoup à la suite de la guerre ; les ménagements dus au commerce d'exportation ne permettent pas d'augmenter encore ses charges, surtout, quand il s'agit d'un impôt dont le Trésor ne percevrait pas l'intégralité.

C'est un impôt de 36 millions qu'il s'agit de créer. Sur ce chiffre dix millions entreraient dans les caisses de l'Etat ; 26 autres millions iraient à la culture de la betterave ou à la fabrication du sucre et ne

Une rapide escalade le mit au milieu du poêle. Ensuite, il s'engagea dans l'escalier qui conduisait à la chambre de la dentelière.

Denise restait en face de lui, stupéfaite et comme hébétée.

— Bien des pardons, dit-il, c'est moi. Il n'y a pas d'heures pour les braves. La petite ayant poussé les verrous, avant de s'aller tremousser, j'ai été obligé de passer par la croisée. On a encore du jarret et de la poigne, malgré l'âge. Personne ne m'a aperçu. D'ailleurs au point où nous en sommes, on peut rendre à sa fiancée une visite, en tout bien tout honneur. Et nous sommes promis, pas vrai ?

— Que voulez-vous ? demanda la sœur du lieutenant.

L'aubergiste ne répondit pas tout d'abord. Il regardait la jeune femme.

Elle était belle ainsi, belle tout à la fois de son désordre et de sa pudeur offensée par la présence d'un étranger, et de la frayeur que lui inspirait l'irruption d'un homme dont elle ignorait les projets et de qui elle sentait bien qu'elle avait tout à craindre.

A l'aspect de Joseph, elle avait instinctivement ramené ses bras sur sa poitrine pour voiler sa demi-nudité. Mais lui, l'œil enflammé par un commencement d'ivresse :

— A quoi bon, ma mie, ces pruderies pour un mari ? Car, je vous l'ai dit, dans quinze jours vous serez ma femme. Je le veux, je l'entends... C'est comme si vous l'étiez déjà.

— Monsieur !... (A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(61)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Ils s'en revenaient par groupes et par couples, bras dessus, bras dessous, folâtrant, rondiant, (chantant des rondes) et coupant à travers champs, afin d'arriver plus vite au Coq-en-Pâte, où les ménestriers accordaient leurs crinécins.

La Gervaise s'était jointe à la bande joyeuse. Les pieds lui grillaient de danser. Et sa maîtresse lui avait permis d'aller sauter au bal une fricassée ou deux.

La nuit était sombre et chaude. Une atmosphère saturée d'électricité pesait lourdement sur la terre. La lune apparaissait à peine entre d'épais nuages, bizarrement déchiquetés.

L'enfant que vous savez, dormait dans sa couchette ; sa journée, pendant laquelle la petite servante ne l'avait pas quitté avant le retour de Denise de Vittel, avait été exceptionnellement calme.

La sœur du lieutenant avait hâte de demander, elle aussi, au sommeil quelques instants de

tarderaient pas à arriver à la raffinerie ; car chaque fois qu'on légifère, ce sont les raffineurs qui en profitent. La loi nouvelle aura le même sort que les précédentes.

L'orateur faisant taire ses hésitations et ses scrupules votera le projet, mais il craint que les partisans d'une surtaxe ne désarment pas.

L'orateur se résignera à voter le projet de la commission, mais à condition qu'on ne demandera rien de plus.

M. Germain estime que les souffrances de l'agriculture sont causées surtout par la facilité et la diminution des prix de transport, amenant un afflux de produits étrangers ; la nation y gagne, mais les propriétaires en souffrent. Le plus grave des inconvénients est d'amener une diminution de l'impôt foncier.

Cela posé, l'orateur condamne l'impôt sur la betterave comme inefficace pour l'agriculture. Mais puisque la raffinerie jouit de la situation privilégiée, il faut faire quelque chose pour le producteur.

L'orateur votera donc la surtaxe et rejettera l'impôt sur la betterave.

La discussion générale est close.

Après la clôture des sucres, M. Laguerre dépose une proposition d'amnistie. L'urgence est déclarée. La discussion est fixée à samedi.

La fixation de l'ordre du jour, sur la demande de M. Letellier, porte que le projet du divorce viendra le jour après la discussion de l'élection d'Espalion, qui suivra la discussion des sucres.

La discussion sur le déclassement des fortifications de Lyon, demandée par M. Lagrange, suivra la discussion sur le divorce.

La séance est levée à 6 h. 20 minutes.

SÉNAT

Séance du 10 juillet 1884.

Le Sénat adopte, après urgence, les conventions pour l'échange de mandat-poste entre la France et la Perse.

Le projet portant approbation d'un arrangement concernant l'échange de mandat-poste par voie télégraphique à l'étranger est également adopté.

L'urgence est déclarée sur une proposition concernant des droits fiscaux à percevoir sur les échanges des immeubles ruraux non bâtis.

M. Luro, rapporteur : Proposition ayant pour but de venir en aide à l'agriculture en améliorant le régime fiscal des échanges. La commission a pensé que la Chambre avait été trop loin en favorisant les échanges des immeubles ruraux sans distinction et elle a pensé qu'il convenait d'adopter certaines restrictions.

L'orateur donne lecture de la nouvelle rédaction et il conclut en priant le Sénat d'adopter le projet.

M. Faye combat le projet comme inutile pour l'agriculture et comme devant grever sensiblement le Trésor. Votre commission des finances, continue l'orateur, voulant favoriser les échanges qui intéressent les conteneurs et la contiguïté, pourvu que les immeubles échangés se trouvent dans la commune ou dans deux communes limitrophes, c'est dans cet ordre d'idées que la commission des finances consentirait à ne plus faire d'opposition au projet.

M. Clément accepte le projet, mais tel que l'a voté la Chambre.

M. le ministre de l'agriculture dit que c'est avec regret qu'il abandonne le projet de la Chambre des députés soutenu par M. Clément, mais la commission spéciale du Sénat a fait avec raison observer qu'il était difficile avec le système de la Chambre de prévoir qu'elle serait la perte du Trésor.

Dans ces conditions, le ministre a dû à regret abandonner le projet de la Chambre. Il repousse le projet de la commission des finances du Sénat défendu par M. Faye, et il se rallie au projet de la commission spéciale du Sénat.

Votez donc la loi et vous ferez quelque chose de très utile aux intérêts agricoles. (Très bien !)

M. Faye maintient les conclusions de la commission des finances.

M. Buffet pense que l'on pourrait substituer aux restrictions proposées la condition de la contiguïté de l'une des deux parcelles. (Approbation).

M. le ministre de l'agriculture : La proposition Buffet, si elle était adoptée, réduirait presque à rien les effets de la loi en discussion.

M. Buffet insiste.

M. Gazagne demande le retrait de l'urgence votée au commencement de la séance. Ce sera le moyen d'établir un bon projet dans le sein de la commission.

L'urgence est retirée et le projet renvoyé à la commission.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi.

Revue des Journaux

Les travaux de la commission du budget sont l'objet des préoccupations générales. Il n'en est pas, en effet, de plus intéressants à cette heure.

Nous croyons qu'il est indispensable que l'œuvre de la commission du budget aboutisse et que d'importantes réductions soient opérées.

C'est aussi l'avis de la République française, qui après avoir passé en revue les nom-

breuses économies réalisées sur les différents ministères, conclut en ces termes :

En examinant les décisions prises par la commission du budget en ce qui concerne les autres ministères, nous serons amenés à constater que la loi qu'elle s'est imposée, de réaliser de sérieuses économies sans porter atteinte d'une manière quelconque, au fonctionnement même des services publics, a été fidèlement observée par elle.

Le Journal des Débats revient avec une certaine insistance sur les négociations qui sont ouvertes au Sénat, en vue d'arriver à une entente au sujet du projet de révision.

Le Journal des Débats qui, naguère, déclarait qu'il était inutile de négocier, puisque les négociations devaient rester stériles, convient aujourd'hui que des pourparlers sont engagés. Il en est arrivé, par une pente assez rude pour son amour-propre, à un scepticisme qui n'est que la même monnaie de sa négociation de ces derniers jours :

Nous attendons l'issue des pourparlers, dit-il, avec plus de scepticisme que de confiance et sans faire de vœu pour une entente que nous ne jugeons ni réalisable, ni désirable. Tout ce que nous demandons aux membres de la commission du Sénat, c'est de ne pas se payer de mots. On leur parle de garanties, ils exigent qu'on leur en offre d'efficaces, ils ne se contenteront pas de simples promesses, ni de traités acceptés par le ministère seul, ni de délibérations de groupes qui seraient une pure comédie.

La Paix donne d'excellents conseils aux membres de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de révision.

Après leur avoir rappelé que la révision possède une majorité considérable à la Chambre, et qu'elle a l'adhésion d'une grande partie du Sénat, la Paix conclut que cette question ne saurait être enterrée :

Telle est la pensée qui doit dominer toutes les résolutions de la commission et la porter à une prompt décision. Il y a, nous le savons, des sacrifices à faire, mais ces sacrifices, c'est l'intérêt de la patrie, c'est l'avenir de la République qui les réclament. L'hésitation n'est donc pas possible.

Le XIX^e siècle combat énergiquement l'avis émis par le Journal des Débats, d'ajourner après les vacances le vote de la révision :

Le Journal des Débats, dit-il, estime que l'on se donnerait ainsi « trois mois pour négocier » ; mais il rêve. Qui donc négociera, et avec qui, quand sénateurs et députés, partis en villégiature, seront dispersés aux quatre coins de l'horizon.

S'ils entrent en vacances sans avoir résolu le problème révisionniste, ils en reviendront tout juste aussi avancés qu'à cette heure, mais un peu plus énervés sans doute.

Le XIX^e siècle a raison, à quoi bon renvoyer la solution des difficultés pendantes, lorsqu'on peut les résoudre tout de suite ?

On peut et on doit en finir aussitôt que possible. Il reste encore assez de temps. Tout dépend de la commission et du Sénat. Qu'ils prennent un parti, cela sera préférable à tous les gouvernements.

Le Rappel, faisant allusion aux exigences du Sénat en matière de garanties révisionnistes, termine ainsi un article dans lequel il montre le danger que ces exigences mêmes pourraient faire naître pour le Sénat aux élections générales :

Le Sénat, dit-il, vient de poser d'une façon irrévocable le programme des élections de 85, il vient d'assurer le succès de la révision qui sera la suite de ces élections.

Quand, dans l'Assemblée nationale réunie sans sa permission, pour la réélection de M. Grévy ou pour l'élection de son successeur, la révision sérieuse prendra la suite de l'ordre du jour, peut-être entendrons-nous encore d'aimables théoriciens du petit suffrage nous parler des droits du Sénat, et réclamer encore des garanties.

Une douce hilarité leur répondra d'abord, et, s'ils insistent, on leur fera comprendre qu'il leur reste, en effet, un droit, le droit de s'en aller et de disparaître.

Le Moniteur universel ne peut se consoler de la constitution de la commission révisionniste du Sénat :

C'était, il y a quelques jours encore, dit-il, une opinion généralement admise, que la majorité du Sénat n'était point favorable au projet de révision, on supposait, avec une grande apparence de raison, que la haute assemblée éprouverait quelque répugnance à faire courir au pays, à la République et à elle-même cette redoutable aventure. On a donc éprouvé une première surprise quand on a connu les noms des commissaires qui venaient d'être élus, et quand on a vu que les choix des bureaux s'étaient répartis d'une manière égale entre les partisans et les adversaires de la résolution adoptée par la Chambre des députés.

Informations

Marseille, 11 juillet.

La nuit a été mauvaise. Il y a actuellement 27 décès déclarés depuis hier soir huit heures. On annonce que 4 décès se sont produits au Pharo.

Parmi les victimes on cite M. Brogot, administrateur du théâtre du gymnase, un facteur du télégraphe, etc.

Il y a eu 3 décès à l'asile des aliénés ou des mesures de précautions sont urgentes, car la dernière épidémie y fit de grands ravages.

Vingt-sept malades ont été portés cette nuit au Pharo ou environ 70 malades sont actuellement. Quatre cholériques du navire grec *Protonia Coupa* viennent d'être transportés au Pharo. Le navire sera envoyé en quarantaine à l'Estaque.

Le roi d'Italie a envoyé au maire 5,000 fr. pour être distribués sans distinction de nationalité.

Les gares sont encombrées. Le chiffre officiel des partants est de 2,300.

Marseille, 11 juillet.

On signale un second cas de choléra dans l'armée. Il a été suivi de mort. Les troupes vont probablement quitter la ville.

La panique à Marseille

Marseille, 11 juillet, midi.

Un certain affolement irrésistible règne en ville.

Je sors navré d'une visite à la gare St-Charles. Les départs ressemblent à un saut qui peut, avec boucoulades dangereuses, comme si le feu était aux quatre coins de Marseille.

Le moral de la population baisse avec l'élévation d'une température tropicale.

Le docteur Koch, ayant ri des vapeurs chlorées ou phéniquées dont on asphyxie inutilement les voyageurs, de semblables fumigations ont été supprimées aujourd'hui à la gare, pour les personnes en partance.

Les gens et les bagages venant de Toulon sont soimés à des vapeurs de souffre.

Pour réagir contre la panique, plusieurs cercles républicains comptent organiser des fêtes partielles dans les quartiers, à l'occasion du 14 juillet. Ces sauteries ou benveries peuvent être fatales : mieux vaudrait imiter l'exemple de certains grands industriels marseillais qui accordent une gratification ou une nourriture saine à leurs ouvriers, pendant l'épidémie.

Il y a urgence de créer des fourneaux populaires pour sauver les malheureux délabrés par les privations et par le chômage inattendu.

Depuis hier soir, huit heures, 25 décès cholériques ont été enregistrés à la mairie, dont 4 à l'hôpital du Pharo, parmi lesquels M. Brogot, régisseur du théâtre du Gymnase.

A Nîmes

Nîmes, 11 juillet.

Un cas de choléra a été constaté hier à Nîmes, sur une personne venant de Marseille.

Dans les environs de Paris

Le Télégraphe annonce à la dernière heure, qu'un cas de choléra a été constaté cette nuit à Auteuil. Le médecin a averti immédiatement la police.

La nuit et la matinée à Toulon

Toulon, 11 juillet.

Le temps est orageux, la chaleur accablante et de nature à faire craindre une recrudescence de mortalité.

De mardi minuit à mercredi minuit, 15 décès ; depuis minuit 3 décès, parmi lesquels se trouve la supérieure des sœurs de Saint-Maur, victime de son dévouement.

La municipalité de Saint-Etienne a offert 10,000 kilos de désinfectants phéniques.

L'hôpital de Bon-Rencontre fonctionnera à partir de samedi. Des voitures d'ambulance spéciales, contenant de la pharmacie et le matériel nécessaire, iront prendre à domicile les malades qui seront traités par les médecins et des infirmiers pendant le trajet.

Le docteur Jouany sera complètement rétabli à la fin de la semaine.

Le ministre de la marine a reçu du préfet maritime de Toulon le télégramme suivant :

11 juillet, 7 heures matin.

« Ni décès ni entrée à l'hôpital principal. Le capitaine d'infanterie est toujours très mal.

« Un décès à St-Mandrier ; un pompier, le sieur Larine, est entré à l'hôpital hier matin. Pas d'entrants pendant la nuit.

« En somme cette journée qui nous inspirait des craintes a été une de nos meilleures »

Une spéculation allemande

Le Paris annonce que des Sociétés allemandes ont accaparé tout l'acide phénique disponible sur les marchés et qu'ils en demandent

maintenant deux fois la valeur. Or, on sait que le docteur Koch a préconisé l'usage de ce désinfectant contre le choléra. Serait-ce une simple coïncidence ?

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

A l'occasion des Fêtes du 14 Juillet le Journal ne paraîtra pas mardi.

VILLE DE CAHORS

Fête Nationale du 14 Juillet 1884

PROGRAMME DE LA FÊTE :

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 97, § 1, 2 et 3 de la loi du 5 avril 1884 ;

Après s'être concerté avec les autorités compétentes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Le dimanche 13 juillet, à sept heures du soir, une Salve de vingt-et-un coups de feu annoncera la Fête du lendemain. Le lundi 14, à sept heures du matin, une nouvelle Salve annoncera la Fête du jour.

Art. 2. — A huit heures, une distribution extraordinaire de secours sera faite aux indigents, par les soins du Bureau de Bienfaisance.

Art. 3. — A dix heures, à l'Hôtel-de-Ville, sera célébré le mariage des deux Rozières. — Des livrets d'admission à la Société de Secours mutuels seront remis à divers ménages peu fortunés.

Art. 4. — A quatre heures, des Régates, Jeux nautiques et courses à la nage auront lieu sur la rivière du Lot, en face de l'île de Cabessut, avec le concours de la Lyre Cadurcienne et de la Société des Sauveteurs du Lot. — De cinq à sept heures, des Courses et Jeux divers pour enfants seront organisés sur les Allées Fénélon.

Art. 5. — A neuf heures, un Feu d'Artifice sera tiré en face le Quai Ségur.

Art. 6. — A neuf heures et demie, à l'issue du Feu d'Artifice, une Retraite aux Flambeaux, parcourra les boulevards, les quais et les principales rues de la ville.

Après la retraite, l'Orphéon, se fera entendre sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville.

Art. 7. — A la chute du jour, les Edifices municipaux, les Eglises paroissiales, l'Hôtel-de-Ville, le Square, pavés dès le matin, seront brillamment illuminés.

Le Maire invite ses Concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons ; il espère que chacun voudra s'associer à une solennité qui est la Fête de la Nation toute entière et qui doit tenir au cœur de tous les vrais amis de la Patrie et de la République.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 8 juillet 1884.

Le Maire,

P.-F. SIRECH.

Approuvé :

Le Préfet du Lot,

G. GRAUX.

JEUX NAUTIQUES

Avec le concours de la Lyre Cadurcienne et de la Société des Sauveteurs du Lot

PROGRAMME. — A 4 heures, arrivée des autorités. — Salut de la musique.

1^o Immédiatement après, Mat de Cocagne sur le ponton.

2^o Course de périssoires. — Parcours : depuis le poteau Robinson, jusqu'au poteau Bouyssou ; retour : au point de départ. Le vainqueur recevra une médaille d'argent et une Prime de 10 francs.

3^o Course de nageurs sans brasser. — Départ : Ponton ; arrivée : poteau Bouyssou. Le vainqueur recevra une Médaille d'argent et une Prime de dix francs.

4^o Course aux canards. — Les canards mis en liberté seront la propriété de ceux qui pourront s'en emparer à la nage, à l'exclusion de tout autre moyen.

5^o Course de bateaux plats à 2 rames. — Départ : poteau Robinson ; arrivée : poteau Bouyssou. L'embarcation arrivée la première recevra une Médaille d'argent et une Prime de quinze francs.

6^o Course de yoles. — Départ : poteau Robinson ; retour : au même poteau après avoir contourné le poteau Bouyssou. Le vainqueur aura une Médaille d'argent et une Prime de quinze francs.

A la fin des Courses des Primes seront délivrées aux vainqueurs.

NOTA. Les personnes qui voudront participer à ces courses devront se faire inscrire à la Mairie avant le 14 juillet.

Arrêté du Maire de Cahors concernant l'hygiène et la salubrité publique.

Article 1^{er}. — Il est défendu sous les peines de droit :

1^o De déposer sur la voie publique des ordures qu'elle qu'en soit la nature. Ces dépôts ne pourront avoir lieu que de cinq à neuf heures du matin, et devront cesser après le

passage du tombereau-boueure.
 2° De conserver dans les maisons, porches et cours, des dépôts de fumiers, ordures et immondices. Les fumiers des écuries et étables pourront être conservés pendant quatre jours au plus, à la condition d'être désinfectés.

3° De vider les fosses et lieux d'aisance, de manipuler, transporter et répandre les sangs d'animaux, produits de vidanges, eaux grasses et autres matières impures avant onze heures du soir et après cinq heures du matin. Les fosses et matières devront toujours être désinfectées avant l'opération.

4° De jeter dans la rivière du Lot des animaux morts, des immondices et autres objets pouvant altérer la pureté des eaux. Toutes ces matières devront être enfouies après avis donné à la police.

5° De conserver dans toute la partie de la ville délimitée par la rivière du Lot et la ligne des anciens remparts, ainsi que dans le faubourg Saint-Georges, des porcs et porcheries, à moins qu'elles ne soient distantes de cent mètres de toute habitation et que leur entrée et l'évacuation des eaux ne se fasse en dehors de la voie publique.

Article 2. — Défense est faite aux chiffonniers, brocanteurs, tanneurs et transporteurs de conserver soit dans leur magasin, soit sur camion ou à terre, des peaux non tannées, des cornes, pieds et os de toute nature, ou même des chiffons dont la propriété ne serait pas évidente.

Article 3. — Défense est également faite aux producteurs et revendeurs de colporter et exposer en vente des fruits dont la maturité ne serait pas parfaite, sous peine de confiscation des fruits, sans préjudice de peines de droit.

Article 4. — Il est enjoint aux habitants de la ville et de tous les faubourgs :

1° De nettoyer journellement leurs maisons, porches et cours et d'en déposer les ordures, de cinq à neuf heures du matin, devant leurs maisons et toujours à portée des tombereaux-boueures.

2° De désinfecter, tous les quatre jours au moins, les lieux d'aisance, étables et écuries, ainsi que les fumiers qui en proviennent, et d'enlever tous ces fumiers tous les huit jours au moins.

3° De faire blanchir au lait de chaux les parois extérieures et intérieures des bâtiments d'habitation ou autres dont l'état de malpropreté sera reconnu pouvoir être un foyer d'infection.

Art. 5. — Il est expressément ordonné aux bouchers, tripiers, charcutiers et marchands de poissons et de comestibles de veiller à la propreté de leurs boutiques, ainsi qu'à la conservation de leurs marchandises. Toutes celles qui auraient perdu leur fraîcheur, et qui entreraient en décomposition, seront immédiatement enfouies, après avis donné à la police, et au besoin sur son ordre.

Art. 6. — Il est également enjoint aux propriétaires de latrines publiques de procéder journellement à la désinfection de ces latrines, sous peine de les voir immédiatement fermées.

Même recommandation est faite aux directeurs ou chefs des établissements qui renferment une agglomération de personnes.

Art. 7. — Il est remandé aux habitants de désinfecter l'intérieur de leurs habitations, de maintenir en parfait état de propreté les vases de chambre et de toilette, au moyen de l'acide phénique, de vinaigres de toilette, et même de vinaigre ordinaire.

Art. 8. — Les présentes dispositions seront mises en vigueur dès le moment de leur publication.

Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Art. 9. — Le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent.

En l'hôtel de Ville, à Cahors, le 9 juillet 1884.

Le Maire,
P.-F. SIRECH.

MAIRIE DE CAHORS

Le Maire de Toulon nous prie d'annoncer qu'une souscription publique a été ouverte à l'occasion de l'épidémie cholérique qui frappe cette ville.

Les personnes qui voudraient s'associer à cette œuvre pourront déposer leur offrande soit à la Mairie soit au bureau du Journal.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Le 14 juillet, jour de la Fête Nationale, rien ne sera changé à la marche des courriers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours; mais aucun courrier arrivant après-midi ne sera mis en distribution.

De même, après-midi les gouchets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré par les bureaux limités et municipaux, dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Le Directeur, des Postes du département du Lot,
BOURSEUL.

Brevet de capacité.

Sur 132 aspirantes qui ont subi l'examen 61 ont été reçues, savoir :

Mesdemoiselles Audouy, Marie; Barthe, Jeanne; Bécays, Jeanne; Bédrine, Victorine; Blanc, Adélaïde; Bousquet, Marie; Bouyssou, Sara; Bouzou, Léontine; Brun, Louise; Calvet, Marie; Cazes, Léontine; Canzès, Marie; Cas-

telnu, Marie; Cocula, Augustine; Combatalade, Augustine; Duzol, Marie; Delar, Marie; Delmas, Marie; Delbos, Marie; Despeyroux, Octavie; Destruel, Marie; Deba, Rosa; Doumeyroux, Marie; Dupuy, Jeanne; Estival, Rosalie; Faurie, Marie; Périé, Marie; Figeac, Thérèse; Fraysse, Marie; Gary, Antoinette; Garrigues, Maria; Girma Antoinette; Gélis, Marie; Imbau, Marie; Jargeau, Marie; Jammes, Marie; Labatut, Marie; Auriol, Marie; Laussac, Françoise; Lanjou, Marie; Lérès, Marie; Maron, Rose; Moncoutié, Thérèse; Monteil, Catherine; Moulet, Eugénie; Nastor, Marie; Nasard, Marie; Pastre, Marie; Pyrobo, Antoinette; Porte, Pélagie; Rumeau, Marie; Rigal, Marie; Saint-Sève, Juliette; Taubé, Marie; Théron, Eugénie; Vours, Louise; Vayssié, Marie; Castagné, Rosalie; Coutrix, Baptistine; Chatain, Marie; Métalie, Rose.

BRETEUX. — Dimanche dernier a eu lieu l'élection de la municipalité. M. le sous-préfet de Figeac avait été délégué pour assurer l'exécution de l'arrêté préfectoral convoquant les conseillers municipaux. M. de Pradelle, premier conseiller inscrit, ayant refusé de convoquer ses collègues.

M. Boyer a été élu maire et M. Trassy adjoint.

Les sonneries des cloches d'églises, le 14 juillet, viennent de faire l'objet d'une circulaire ministérielle aux préfets.

La nouvelle loi qui autorise les maires à disposer des cloches pour les fêtes publiques devra être appliquée le 14 juillet dans toutes les communes de France.

Dimanche dernier, à Gramat, le nommé James, Jean, âgé de 59 ans, postillon, se précipitait dans une citerne très profonde pour en retirer le petit Patrie, Charles, âgé de 2 ans.

Le sieur James, a déjà opéré plusieurs sauvetages.

Le nommé François-Louis X..., âgé de 75 ans, s'est précipité, lundi dernier, à 2 kilomètres environ de Gramat, sur la voie du chemin de fer au moment où le train passait. Ce malheureux a été littéralement broyé.

GAGNAC. — Un ouvrier employé aux travaux du chemin de fer mettait de l'eau dans un trou de mine, lorsque le rocher s'est détaché sous lui. Le point d'appui lui manquant il est tombé d'une hauteur de 11 mètres sur d'énormes rochers où il s'est fait des blessures à la tête; il s'est en outre, brisé la jambe gauche et s'est fracturé toutes les côtes gauches. La mort a été instantanée. Ce malheureux, qui se nommait Mogier (Jean-Benoît), était célibataire, natif de la Haute-Loire et âgé de 35 ans.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Le prix des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, qui se vendent dans toutes les gares et stations du réseau, est fixé, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel avis, à 369 fr. avec jouissance du coupon à échoir le 1^{er} janvier prochain.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 5 au 12 juillet 1884.

Naissances.

Gaillard, Berthe, Boulevard Gambetta 29.
 Brugil, Victorine, rue Mascoutou, 46.
 Bouzou, Anna, rue Saint-James, 5.
 Vaysses, Marguerite, rue Sainte-Barbe, 17.
 Bonnafous, Louis, à Cabazat.
 Garrigues, Gabrielle, rue Saint Maurice, 1.
 Gramont, Marguerite, rue Soubirous, 24.
 Perette, Padoue, Boulevard Gambetta, 55.
 Cubaynes, Marie, à Saint Henri.
 Dussan, Charles, rue de l'Université, 8.
 Deymès, Henry, rue de la Banque, 14.
 Larrive, Jean, rue de la Liberté, 16.

Mariages.

Fournier, Pierre, et Guiraudet, Hélène.
 Dulac, Joseph, et Colin, Marie.
 Barry, Raymond, et Sémirot, Jeanne.

Décès.

Tardieu, Adrien, 12 ans, à Saint Georges.
 Delfau, Marie, s.p. 80 ans, célibataire, Impasse du Pouzet, 4.

THÉÂTRE DE CAHORS

JEUDI 17 JUILLET

Une seule représentation par M. Fossier, directeur des Matinées de science amusante aux Folies-Dramatiques de Paris.

La terre avant la création de l'homme ou le berceau de l'univers.

Le monde sidéral, phénomènes célestes et météorologiques du plus haut intérêt.

Baptiste et son chat, fantaisie artistique et comique, imité de Grandville.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 23 juin 1884.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général, dépose les publications reçues, entr'autres :

Le Bulletin de la Société agricole du Lot;
 L'annuaire des musées cantonnaires, renfermant un article sur le musée de Cahors.

M. Pouzergues analyse un article de la même publication sur la plantation des arbres fruitiers au bord des routes. Il pense que cette innovation serait avantageuse en la restreignant aux points susceptibles de laisser prospérer des essences telles que le châtaigner, le pommier, le noyer. Combattant le système de M. Edmond Groult qui, en philanthrope, voudrait partager les fruits de ces arbres entre les élèves des écoles et les vieillards des localités voisines, système qui n'aurait d'ailleurs qu'un résultat insignifiant ou peu pratique, il pense que les récoltes pourraient être abandonnées à des fermiers riverains, chargés de l'élagage annuel et de la surveillance. L'Etat retirerait un revenu considérable de cette spéculation.

M. P. de Fontenilles fait ressortir les inconvénients de ces plantations trop à la portée des maraudeurs. Quelques arbres fruitiers ont les branches basses; d'autres laissent tomber une enveloppe épineuse, capable de blesser les passants qui marchent pieds-nus.

M. Pezet prend part à la discussion et préconise en pareil cas le *griottes*, qui vient sur les terrains les plus ingrats comme les plus fertiles.

M. Pouzergues lit ensuite une lettre adressée à M. Rouquet par M. le comte de Toulouse-Lautrec, relativement au Félibrige de 1884, lequel sera tenu à Muret et non à Agen.

M. Rouquet lit un poème dont il est l'auteur : *La Pastourelle*, et un sonnet héroïque en français : *La Fiancée de la Mort*.

M. Malinowski rend compte d'une étude extraite du Bulletin de la Société nigéoise des sciences naturelles et historiques. Il s'agit d'un travail de M. Courtonne, tendant à créer une langue internationale destinée à être parlée par les peuples de race latine. M. Malinowski ne croit pas que les essais de M. Courtonne soient couronnés de succès. Cet idiome nouveau est peu harmonieux, et malgré ses simplifications apparentes, on ne saurait s'entendre pour la fixation définitive de ses règles. Il ne pourrait, dans tous les cas, qu'éprouver des modifications nombreuses. Lorsque l'on réfléchit sur les difficultés qui se dressent lorsque l'Académie change l'orthographe de quelques mots, on entrevoit bien mieux l'impossibilité probable de la vulgarisation, dans quatre nations différentes, d'une langue unique. Seul, l'enseignement des langues étrangères dans chacun de ces pays pourrait donner au projet de M. Courtonne une ombre d'espoir de succès. D'ailleurs, l'idée de ce philologue n'est pas nouvelle. Avant lui, le promoteur de la réforme sociale, connue sous le nom de Phalantère, avait créé quelques mots qui sont tombés dans l'oubli avec ses théories philanthropiques.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, Le secrétaire des séances,
COMBARIEU. F. LAROUSSILHE.

M. Bodaine, Paul, comptable chez MM. veuve Roque et B. de Verniac, minotiers à Souillac (Lot), a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour, il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son épouse, Marie Bodaine, née Senmartin, qui a quitté le domicile conjugal depuis le 3 courant, et qui est actuellement à Cahors.

Dernières Nouvelles

Paris, 11 juillet, 11 h. 20, soir.

Le *Soir* prétend que ce fut Li-Hong Chang qui négligea d'ordonner d'évacuer Lang-Son. La responsabilité de l'affaire de Lang-Son lui incomberait donc.

Aussi, le gouvernement français, voulant témoigner d'une grande bienveillance envers Li-Hong-Chang, se contenterait de réclamer une indemnité d'une vingtaine de millions.

Paris, 11 juillet, 11 h. 29 soir.

Le départ de la deuxième portion de la classe de 1882 est définitivement fixé au 25 septembre. La classe de 1878 sera renvoyée dans ses foyers au fur et à mesure de son retour des manœuvres d'automne. Si ces manœuvres étaient supprimées, elles seraient remplacées par quelques exercices ou service en campagne exécutés aux environs des garnisons, et la classe serait renvoyée le 1^{er} septembre.

Marseille, le 11.

Depuis onze heures du matin, nouveaux décès cholériques enregistrés civil, ce qui donne un total de 69 décès hier soir huit heures, dont on a l'hôpital taire, 15 à l'hôpital du Pharo et 52 en ville. Il y a actuellement 6 malades cholériques en traitement à l'hôpital militaire et 80 à l'hôpital du Pharo.

Mille huit cents quarante huit personnes ont quitté Marseille aujourd'hui.

Toulon, 11 juillet, 11 h. 50, soir.

Une dépêche officielle, adressée de Port-Mahon à Madrid, en date d'aujourd'hui, annonce qu'une femme, enceinte, est morte hier d'une maladie épidémique suspecte, dans le lazaret installé sur un bâtiment provenant de Marseille.

Deux autres personnes, atteintes de la même maladie, sont dans un état très grave au lazaret de Mahon.

Toulon, 11 juillet, 11 h. 53, soir.

La solitude est plus grande en ville aujourd'hui. Chaque jour de nouveaux magasins se ferment c'est maintenant tour de cafés.

9 décès depuis midi, dont 5 en ville, et 2, à l'hôpital maritime, 2 à l'hôpital civil.

Le père Dauphin, mariste, l'un des fondateurs du couvent du Bon-Pasteur, est mort ce soir, victime du choléra.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 juillet.

Toujours même situation, c'est-à-dire, même réserve de la grande spéculation. La petite spéculation reste seule maîtresse du terrain et c'est à ses opérations quotidiennes que sont dus les divers mouvements en hausse et en baisse qui se succèdent. La moisson commence à battre son plein.

Le comptant fonctionne assez régulièrement, mais il continue à s'employer exclusivement sur les titres que l'on désigne sous la dénomination, d'ailleurs justifiée, de valeurs de tout repos. Les lanceurs d'émissions feront sagement en tenant sérieusement compte de cette disposition de l'épargne.

Le 3 0/0 cote 76. 70; l'Amortissable 77. 60 et le 4 1/2 103. 77.

L'action du Crédit foncier a quelques demandes à 1226; la Société générale qui avait réagi dans des proportions peut-être excessives, tend à se relever; on la traite à 465.

Le Crédit Lyonnais est faible à 537. Les opérations qui fournissent le principal aliment des bénéfices se sont sensiblement ralenties et les frais généraux sont considérables; cette Société ne sera-t-elle pas obligée de supprimer quelques-unes de ses succursales?

La Franco-Egyptienne mexicaine sommeille à 550. Elle semble s'être décidée à remettre dans ses cartons les opérations mexicaines qu'elle devait offrir au public. Nos félicitations!

L'action du Gaz est tenue à 1500. Les Magasins du Printemps conservent un courant régulier de demandes, ce qui permet d'espérer des prix plus élevés.

BOURSE. — Cours au 12 juillet.

3 0/0	76 50
3 0/0 amortissable (ancien)	78 00
3 0/0 id.	188 00
4 1/2 0/0 ancien	107 10
4 1/2 0/0 1883	107 05

Dernier cours du 11 juillet.

Actions Orléans	1,285 00
Actions Lyon	1,191 00
Obligations Orléans 3 0/0	367 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	297 50
Obligations Lombardes (jouissance)	301 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	318 00

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infailible, préparé par M. Escrozailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomacique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50. Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrozailles, à Cahors.

Avis important.

La Lotion Régénératrice du Dr Saadi, n'est pas une teinture; elle n'a pas d'action sur la couleur naturelle des cheveux, son grand succès vient de ce qu'elle arrête immédiatement la chute des cheveux, enlève les pellicules; et des chevelures les plus maigres, fait des chevelures abondantes et soyeuses. Le prix des flacons 1 fr. 75 et 3 fr., la met à la portée de tous.

Dépôt à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.



RUE DU LYCÉE, 9, GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.
On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & Eug. LIEBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Allez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

GELLÉ Frères, Inventeurs, 6, Avenue de l'Opéra, PARIS

EXPOSITION 1878 — MÉDAILLE D'OR

NIGRITINE VÉGÉTALE

Teinture pour les Cheveux et la Barbe

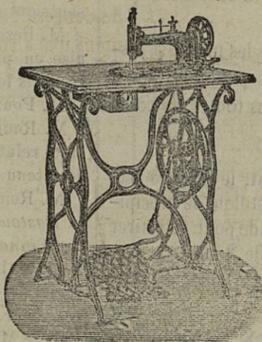
Cette teinture est, sans contredit, la meilleure, la plus sûre et la seule inoffensive.

NOIR, BRUN CHATAIN

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, FAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

A VENDRE

PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

■ Au Camp de las Moogés, faubourg Cabessut. — Situation agréable. — Prix modéré.

S'adresser pour renseignements et pour visiter, à M^e Lascazes, notaire à Cahors, successeur de M^e Logan.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

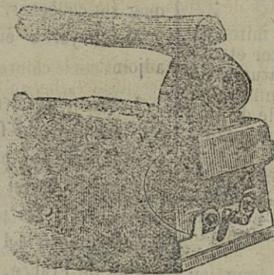
A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

6, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.



L'ÉCLIPSE

Moulin à Vent

LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES

Pour Irrigation, Élévation d'Eau, Submersion

NORIAS-CHAPELET à manège et à bras depuis 50 fr.

BEAUME, Constructeur breveté s. g. d. g.

à BOULOGNE, près PARIS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

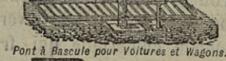
LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS

80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



Bascule Romains au 100, renforcée.



Pont à Bascule pour Voitures et Wagons.



Balanco-Bascule au 100.



Brouette à coffre tout en fer.



Petits Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels.



Brouette à Bascule tout en fer.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vue l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES